

RÈGLEMENT DU CONCOURS MEILLEUR REPORTAGE SUR LE CIVISME FISCAL

THEME : LES DETERMINANTS DU CIVISME FISCAL

Contexte

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de presse, l'Office Togolais des Recettes en collaboration avec l'Observatoire Togolais des Médias pour valoriser l'apport des medias dans la promotion du civisme fiscal, organise un concours de la meilleure production médiatique sur la thématique : « **les déterminants du civisme fiscal au Togo** ». Cette initiative vise une valorisation du travail des journalistes dans la mise en œuvre des réformes orientées vers le consentement volontaire à l'impôt. Ceci en harmonie avec le thème de cette année : «L'information comme bien public". Il s'agit de rendre encore plus accessible l'information fiscale et faciliter son appropriation primo par les journalistes et secundo par toutes les catégories de contribuables.

Article 1 : Objet du concours

L'Observatoire togolais des medias (OTM) et l'Office Togolais des Recettes (OTR) organisent à l'occasion de la journée internationale de la liberté de presse un concours de la meilleure production médiatique sur le civisme fiscal sur le Thème : les déterminants du civisme fiscal au Togo.

L'objet du concours est de contribuer à travers un article reportage inédit publié dans un support professionnel (presse écrite et en ligne, radio et télévision) à la sensibilisation sur le civisme fiscal.

Article 2 : Dépôt des candidatures

Le concours est individuel. Il est ouvert aux journalistes professionnels exerçant dans un média régulièrement installé au Togo. La participation est gratuite.

Les œuvres doivent être composées de :

- Pour la TV et la radio, d'une production de 3 minutes maximum enregistrée sur un support USB. L'enveloppe doit comporter une fiche d'identité avec mention du média sur lequel la production a été diffusée, de même qu'un bref résumé.
- Pour la Presse en ligne, un imprimé de la capture d'écran de la publication faite de même que le lien accompagné de la fiche d'identification
- Pour la Presse écrite, 5 exemplaires du journal et la fiche d'identité

Sont éligibles, les œuvres produites et publiées entre le 1^{er} janvier et le 18 Juin 2021. Le dépôt se fait sous pli-fermé au plus tard le 18 Juin à 12h30 au siège de l'OTM sis à Klikame.

Article 3: Jury

Un jury, composé de professionnels expérimentés des medias, de la communication d'universitaires désignés par L'OTM en collaboration avec l'OTR, examinera les productions soumises au concours. Ses décisions seront sans appel.

Article 4 : Désignation des lauréats

Deux lauréats de chaque catégorie sera désigné par le jury, en fonction des critères suivants :

- L'originalité et créativité dans le choix du sujet
- Le respect des techniques de rédaction journalistique
- la syntaxe
- l'accessibilité à un public le plus large possible

Article 5 : Remise des prix

Le meilleur dans chaque catégorie recevra un prix composé comme suit :

- Meilleur article presse écrite
1^{er} : 300.000 F CFA
2^{ème} : 200.000 F CFA
- Meilleur article Presse en ligne
1^{er} : 300.000 F CFA
2^{ème} : 200.000 F CFA
- Meilleur reportage radio
1^{er} : 300.000 F CFA
2^{ème} : 200.000 F CFA
- Meilleur reportage TV
1^{er} : 300.000 F CFA
2^{ème} : 200.000 F CFA

Calendrier

Date	Activités	Acteurs ou responsables
03 mai	Cérémonie de lancement officiel du concours en marge de l'activité de l'OTM	OTM et les officiels de l'OTR
03 mai – 07 mai	Publicité dans la presse	OTR
03 mai - 18 juin	Réception des productions	OTM
21 juin - 26 juin	Délibération du jury	OTM – OTR
1 ^{er} Juillet	Remise des prix	OTR – OTM et les autres associations de presse